

Traite SHABAT

Proposition de plan – Troisième chapitre – Daf 41 a et b

41 a

Mishna

R. Zeira : J'ai vu R. Avahu nager dans un bain [lors du Shabbat] - je ne sais pas s'il était Oker ou non.

- *Certainement pas !*
 - *Beraita : On ne peut pas nager dans une piscine d'eau, même dans un Chatzer (où l'on ne se préoccupe pas d'éclabousser de l'eau quatre Amot - le souci est qu'il fera un tonneau de flottaison pour se soutenir).*
 - *C'est permis lorsqu'il y a des rives escarpées (Rashi - alors cela ne ressemble pas à une rivière, le décret ne s'applique pas), c'est interdit si les rives ne sont pas escarpées.*

R. Zeira : J'ai vu R. Avahu mettre ses mains sur son Ever - je ne sais pas s'il l'a touché ou non.

- *Il n'a pas touché !*
 - *Beraita - R. Eliezer : Celui qui tient son Ever tout en urinant cause [à cause du risque d'avoir des pensées impures] une catastrophe dans le monde !*
 - *Abaye : Ici, il n'y a pas eu d'inquiétude, comme dans le cas des soldats :*
 - *Mishnah :*
 - *Si les soldats entrent dans une ville en temps de paix, les tonneaux de vin ouverts sont interdits [de peur qu'ils ne soient Menasech (versés) à l'idolâtrie], les tonneaux fermés sont autorisés ;*
 - *En temps de guerre, tous les tonneaux sont autorisés parce qu'ils n'ont pas le temps d'aller Menasech.*
 - *Parce qu'ils sont nerveux, ils ne sont pas Menasech.*
 - *De même, comme R. Avahu était nerveux, il n'aurait pas de pensées !*
 - *Pourquoi R. Avahu était-il nerveux ?*
 - *R. Avahu était nerveux : Il avait peur de la rivière.*
 - *Mais R. Aba a enseigné que mettre ses mains sur l'Ever est comme nier (montrer qu'il a honte de) la Brit Milah !*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag...
- www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- *Cela s'applique à celui qui descend à la rivière (il ne fait face à personne) - mais quand il revient de la rivière [il fait face aux gens sur la rive], il convient de le couvrir par pudeur.*
 - *Rava avait l'habitude de se pencher, R. Zeira marchait debout (il s'inquiétait de la loi de R. Aba).*
 - *Rabanan de l'académie du Rav Ashi descendait à la verticale, et se penchait à son retour.*
- *R. Zeira voulait aller à Eretz Yisrael, il évitait donc Rav Yehudah ;*
 - *Rav Yehudah disait : Celui qui va de Bavel à Eretz Yisrael transgresse un Ase - "Bavelah Yuva'u v'Shamah Yihyu Ad Yom Pokdi Osam" (Yisrael doit y rester jusqu'à ce que Hash-m les rachète ; R. Zeira soutient que le verset fait référence à Klei ha'Mikdash).*
 - *R. Zeira a décidé d'entendre un autre enseignement du Rav Yehudah avant de partir. Il l'a trouvé dans les bains publics et l'a entendu dire à son serviteur [en Lashon ha'Kodesh] d'apporter du savon et un peigne ; il lui a également dit : "Ouvrez la bouche et laissez entrer la vapeur, et buvez l'eau chaude des bains publics (même si elle est chauffée pour le bain)".*
 - *R. Zeira : Ça valait la peine de venir juste pour entendre ça !*
 - *Nous comprenons ce qu'il a appris*
 - */ apporter du savon et un peigne, c'est-à-dire qu'on peut parler de sujets profanes à Lashon ha'Kodesh dans un bain public ;*
 - */"Ouvrez vos bouches et laissez la vapeur entrer" enseigne comme Shmuel ;*
 - *Shmuel : Laisser entrer de la chaleur dans le corps provoque l'émission de chaleur (la sueur, c'est sain).*
 - *Mais que nous apprend "Boire l'eau chaude des bains publics" ?*
 - *Beraita : Si l'on mange et que l'on ne marche pas quatre Amot avant de s'endormir, la nourriture [ne sera pas digérée correctement, elle] va pourrir [à l'intérieur] - ce qui entraînera une mauvaise haleine ;*
 - *Celui qui mange lorsqu'il doit aller à la selle est comme un four enflammé avec les vieilles cendres à l'intérieur, ce qui entraîne une odeur persistante de transpiration ;*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibliourop/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag...
- www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- *Celui qui s'est baigné dans de l'eau chaude et n'a pas bu d'eau chaude est comme un four qui s'enflamme de l'extérieur mais pas de l'intérieur ;*
- *Celui qui s'est baigné dans de l'eau chaude sans se rincer à l'eau froide est comme un fer chauffé dans le feu qui n'a pas été mis dans de l'eau froide [pour le solidifier] ;*
- *Celui qui s'est baigné et n'a pas oint [avec de l'huile est comme l'eau sur le dessus d'un baril (elle n'entre pas).*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag...
www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Mishnah

On peut boire à un Mulyar Garuf le jour du Shabbat, mais pas à un Antichi, même si c'était un Garuf.

Guemara

Qu'est-ce qu'un Mulyar Garuf?

- *[Il a deux récipients ;] les charbons sont à l'extérieur (ou sur le dessus), l'eau est à l'intérieur.*

Qu'est-ce qu'un Antichi ?

- **Réponse 1** (Rabah) : *C'est le Bei Kiri (un four comme un Mulyar, il a un récipient pour l'eau à côté de celui pour les charbons) ;*
- **Réponse 2** (Rav Nachman bar Yitzchak) : *C'est le Bei Dudi (une grande marmite à deux étages, les charbons sont en bas, l'eau est en haut).*
 - *Rav Nachman dit qu'Antichi est Bei Dudi - d'autant plus qu'il interdit de boire du Bei Kiri (il est plus chaud, car il est constamment chauffé pour la cuisson) ;*
 - *Rabah dit qu'Antichi est Bei Kiri - mais il autorise à boire du Bei Dudi (c'est comme Mulyar).*
 - *Soutien pour Rav Nachman - Beraïta : On ne peut pas boire à un Antichi, même si c'était un Garuf v'Katum, car le fond dégage beaucoup de chaleur.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibliourop/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag...
- www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Mishnah

Si on a nettoyé une bouilloire [chaude], on ne peut pas y mettre de l'eau pour qu'elle soit chaude (toute cette Mishnah sera expliquée), mais on peut y mettre de l'eau ou dans une tasse pour qu'elle devienne tiède.

Guemara

Qu'est-ce que cela signifie ?

- **Réponse 1 (Rav Ada bar Matnah)** : Si on a vidé l'eau d'une bouilloire, on ne peut pas y mettre une petite quantité d'eau froide pour qu'elle devienne chaude, mais on peut y mettre beaucoup d'eau pour qu'elle devienne tiède.

41 b

- Ceci (mettre de l'eau froide dans du métal chaud) est Metzaref (solidifie le métal, ceci est interdit pendant le Shabbat !
- Il n'a pas l'intention de Metzaref - la Mishnah est comme R. Shimon, qui autorise Davar she 'Eino
 - Abaye : La Mishnah ne dit pas qu'il a vidé l'eau d'une bouilloire, mais plutôt que la bouilloire a été enlevée !
- **Réponse 2 (Abaye)** : Si l'on vide une bouilloire [d'un feu], on ne peut pas y mettre une petite quantité d'eau pour qu'elle chauffe, mais on peut y mettre beaucoup d'eau pour qu'elle devienne tiède ;
 - Si on a vidé l'eau d'une bouilloire, on ne peut pas y mettre d'eau, car c'est Metzaref ;
 - La Mishnah est comme R. Yehudah, qui interdit Davar she 'Eino Miskaven.
 - Rav : Il est permis d'y mettre de l'eau pour qu'elle devienne tiède, mais pas pour Metzaref.
 - Shmuel : Il est permis même pour Metzaref.
 - On n'a sûrement pas l'intention de Metzaref ! est-ce permis
 - Rav n'autorise qu'une quantité d'eau qui deviendra tiède, mais pas une mesure qui pourrait être Metzaref ;
 - Shmuel autorise même un Shi'ur à Metzaref.

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibliourop/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag...
www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com